

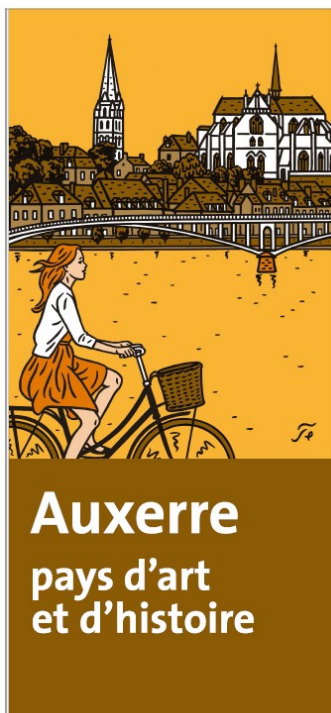
Des nouveaux panneaux touristiques le long des autoroutes APRR A5, A6 et A77, invitent les automobilistes à faire étape dans l'Yonne.

Cette signalétique, élégante et moderne, a été réalisée par des artistes renommés. Les panneaux de 20 m² illustrent des thématiques touristiques pour valoriser le département de l'Yonne.

LES CHIFFRES A RETENIR

3 autoroutes : A5, A6, A77
43 panneaux ⁽¹⁾
585 000 € sur 3 ans (2018-2020)

LES PANNEAUX AUTOROUTIERS



Les panneaux de signalisation d'animation culturelle et touristique, dits « panneaux marron », font partie intégrante du voyage autoroutier.

Patrimoine naturel, historique ou bâti, richesse culturelle, activité agricole ou industrielle, lieux historiques, musées... l'autoroute se raconte à travers ces panneaux qui jalonnent les trajets. Ils sont très appréciés des automobilistes.

Créés en 1974, ces panneaux de signalisation d'animation culturelle et touristique répondaient à la volonté du ministère des Transports de rompre la monotonie sur les autoroutes en cherchant à dissiper cette impression de « monde clos » ressentie par la plupart des automobilistes.

À 130 km/h, les automobilistes disposent seulement de trois secondes pour s'approprier le message. Le tour de force consiste donc à casser la monotonie sans trop retenir l'attention des conducteurs.

Quarante ans après l'installation des premiers panneaux, il était nécessaire de donner un nouveau souffle à cette signalisation. Le groupe APRR a souhaité, dans le respect de la réglementation, faire de son réseau une « galerie d'art à ciel ouvert » grâce au talent de nouveaux artistes comme par exemple des illustrateurs de bande dessinée.

DES PANNEAUX UTILES

La signalisation d'animation culturelle et touristique vise à la fois à maintenir l'attention de l'automobiliste en éveil par des sollicitations régulières et à lui donner des repères quant aux différentes régions qu'il rencontre.

Elle signale ce que l'automobiliste voit sur l'autoroute, l'informe sur les richesses culturelles, touristiques et économiques locales, lui indique les monuments ou les sites remarquables situés à proximité. Ainsi, cette signalisation établit un lien entre l'autoroute et la région ou le pays traversé, et participe ainsi à la découverte du territoire concerné.

LE TALENT : DES ARTISTES RECONNUS

Le groupe APRR a choisi de faire appel à des artistes de l'illustration pour rompre avec les panneaux classiques, présents aujourd'hui sur l'autoroute. Chaque itinéraire du réseau APRR a son illustrateur attitré, qui raconte à sa manière le patrimoine desservi par l'autoroute : Floc'h pour l'A6, Tino pour l'A5 et Matthieu Forichon pour l'A77.

LA COHÉRENCE : UN FORMAT UNIQUE 20 M² POUR 20 ANS

Le format unique (6,6 mètres de haut par 3 mètres de large) est composé d'une zone fixe dédiée à l'image (4,1 mètres de haut) permettant une cohérence visuelle entre des styles illustratifs différents et d'une zone fixe dédiée au texte (2,5 mètres de haut) garantissant une place importante à la couleur chocolat. L'artiste est ainsi plus libre dans l'usage des couleurs.

(1) sous réserve de l'accord de la Préfecture de Région

Signalisation d'animation culturelle et touristique sur les axes autoroutiers

Un programme d'intérêt départemental...

Le Département de l'Yonne est l'interlocuteur unique d'APRR pour le renouvellement des panneaux de signalisation d'animation culturelle et touristique sur les axes autoroutiers ; il fait le lien entre le concessionnaire autoroutier et les représentants des sites signalés (publics et privés) et engage les dépenses.

La participation au coût de ces panneaux, négociée par le Conseil Départemental de l'Yonne, est de 585 000 € pour 43 panneaux.

Le Conseil Départemental de l'Yonne participe à hauteur de :

- 25 % pour les sites identifiés comme « incontournables » : Auxerre, Canal du Nivernais, Chablis, Joigny, Noyers-sur-Serein, Parc Naturel Régional du Morvan, Rogny-les-Sept-Ecluses, Puisaye, Sens, Vézelay

- 15 % pour les autres sites publics,

Les partenaires privés financent leurs panneaux à 100 %.

Part Département : 108 000 €
Part partenaires publics : 282 000 €
Part partenaires privés : 195 000 €

La propriété de cette signalisation revient à APRR, unique gestionnaire du réseau sur un domaine public concédé par l'État, en tant qu'équipement de ce réseau.

... pour valoriser les atouts touristiques de l'Yonne

Le recensement des sites à valoriser a été réalisé par un Comité de Pilotage dédié au sein du Département, en collaboration avec l'Agence de Développement Touristique de l'Yonne. Le respect des réglementations et contraintes techniques limite le nombre d'implantations possibles sur les axes autoroutiers, c'est pourquoi une sélection a été réalisée, s'appuyant sur des critères factuels tels que la distance d'une sortie de l'autoroute, l'ouverture au public, la fréquentation, la communication, l'animation du site, les labels obtenus...

CONCERTATION ET PARTENARIAT

La signalisation d'animation culturelle et touristique est – par définition – facultative. Cette signalisation a été le fruit d'un travail réalisé en concertation entre APRR, le Département et les acteurs locaux concernés : collectivités territoriales et demandeurs privés.

In fine, c'est le Préfet de région qui autorise l'implantation des panneaux.



LES SITES RETENUS ⁽¹⁾

Auxerre, Avallon, Canal du Nivernais⁽²⁾, Caves Bailly-Lapierre, Chablis, Château d'Ancy-le-Franc, Château de Chastellux, Château de Maulnes, Château de Saint-Fargeau, Château de Tanlay, Guédelon, Joigny⁽²⁾, Montréal, Noyers-sur-Serein, Parc Naturel Régional du Morvan, Pontigny, Puisaye Pays de Colette,⁽²⁾ Rogny-les-Sept-Ecluses⁽²⁾, Saint-Florentin, Sens, Tonnerre, Vanne Pays d'Othe, Vézelay

(1) sous réserve de l'accord de la Préfecture de Région
(2) En cours d'instruction

Contacts Presse :

Conseil Départemental de l'Yonne :

Laurence VEE
laurence.vee@yonne.fr
03 86 72 89 47

Christophe LEMEUX
christophe.lemeux@yonne.fr
06 70 51 73 52

APRR :

Nadège SPARHUBERT
nadege.sparhubert@aprr.fr
04 26 68 45 59 / 07 60 58 52 85